

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 20/01/2010

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 janvier 2010**

--- o0o ---

L'an deux mille dix, le vingt-sept janvier, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM.LAMOTHE, DUBOS, BATS, DUCASSE, Mme LEGLISE, M. CABANNES, Melle POLESE, MM. DUPOUY, MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, M. MOUCHEBOEUF, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

Étaient excusés : Mme ROLLIN (a donné procuration à M. de ZANET), Mme DUBUN, Melle ULMANN (a donné procuration à M. LASSUS).

Était absent : M. BRUEY.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

--- o0o ---

**Modification des statuts du SIVU des Berges de la Midouze
Transfert du siège et adhésion de la commune de Begaar**

--- o0o ---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-18,

VU les statuts du SIVU des Berges de la Midouze,

VU la délibération du SIVU des Berges de la Midouze en date du 14 décembre 2009 ainsi que les nouveaux statuts qui lui sont annexés,

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux statuts du SIVU des Berges de la Midouze annexés à la délibération du comité syndical du SIVU des Berges de la Midouze.

APPROUVE le transfert du siège social du SIVU des Berges de la Midouze à la mairie de TARTAS, 6 place Gambetta 40400 TARTAS.

ACCEPTE l'adhésion de la commune de BEGAAR au SIVU des Berges de la Midouze.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUERES